

Membres du Conseil d'établissement	Présent	Absent
Parents		
Mme Lise Dupont, Présidente Substitut au comité de parents de la CSSDM	X	
M. Donald Diotte Représentant au comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Sylvie Hamelin Vice-présidente		X
Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon		X
M. Samir Abdelmajid Chourouk	X	
Parents-substituts		
Mme Nathalie Richard		X
Mme Josianne Binette		X
Mme Saliha Abed Meraim		X
Enseignants		
Mme Mylène Portelance	X	
Mme Emmanuelle Breton	X	
Mme Esther Lehoux		X
Professionnel		
Mme Sophie Mongrain	X	
Personnel de soutien		
Mme Nathalie Boucher		X
Direction		
M. Guy Lauzé, Directeur	X	
Représentants de la communauté		
Mme Carole Doré, Centre Radisson	X	
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
Invité(s)		



École Joseph-Charbonneau
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

PROCÈS VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mardi 1 février 2022, 18h00
Rencontre # 4

Quorum

- 1^{er} quorum : 1/2 des membres + 1 (minimum 6)
- 2^e quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes
1. Ouverture de la rencontre Mme Dupont	5 min.
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
▪ Prise de présence et vérification du quorum	Confirmé
▪ Ouverture de la rencontre à :	18h06
▪ Nomination d'un secrétaire :	Mme Mylène Portelance
▪ Nomination gardien du temps :	Mme Emmanuelle Breton
▪ Nomination gestionnaire du « clavardage »	Mme Emmanuelle Breton
2. Mot de bienvenue de la direction M. Lauzé	2 min.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) Mme Dupont	5 min.
▪ Proposé :	M. Samir Abdelmajid Chorouk
▪ Secondé :	Mme Sophie Mongrain
4. Question(s) du public M. Lauzé	1 min.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 11 janvier 2022 Mme Dupont	10 min.
▪ Dépôt du document	
▪ Proposé :	M. Donald Diotte
▪ Secondé :	Mme Emmanuelle Breton
6. Suivi des items de la rencontre du 11 janvier 2022 M. Lauzé	5 min.
▪ Budget de fonctionnement du CÉ (formation)	Proposition de conférence pour les parents Mme Mongrain a contacté la notaire Maître Mélanie Bellemare et celle-ci est intéressée. Mme Mongrain va lui suggérer trois dates soit le 29 mars, le 31 mars et le 6 avril 2022. Plusieurs parents de d'autres écoles sont intéressés par la conférence au sujet de la curatelle/tutelle.
7. Projet éducatif de l'école : Suivi M. Lauzé	15 min.
▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre	Présentation par la direction des moyens du projet éducatif. M. Lauzé explique que les moyens de réalisation ont été bonifiés par l'équipe des enseignants. Une demande des parents adressé à M,Lauzé afin que les moyens soient plus spécifique par secteur. M. Lauzé fera le suivi.
8. Situation budgétaire de l'école (I) M. Lauzé	5 min.
▪ 8.1 Budget école 2021-2022	Il y a eu une nouvelle rencontre avec M. Gérald Gauthier et son équipe avec les directions le 17 janvier 2022. Il y a plusieurs situations problématiques qui



Points	Notes
	ont été soulevées dont celle de la directrice adjointe de gérer à la fois les 35 préposées et la gestion de la pédagogie à l'école. Il n'y a pas encore de solution, mais le comité d'offre de service des écoles EHDAA se réuniront avec la direction pour essayer de pallier à cette problématique. À suivre.
▪ 8.2 Résolution du CÉ sur les mesures protégées	Présentation du document budgétaire par la direction Résolution du cé. à signer par la présidente du c.é. Tout concorde sauf le budget de la bibliothèque. Celui-ci a été expliqué et on attend d'autres informations le 2 février à propos du document budgétaire.
9. Gestion de l'école M. Lauzé 15 min.	
▪ Élément(s) en lieu avec la pandémie <ul style="list-style-type: none">○ Directives	Nous avons reçu de multiples directives pour la gestion de la COVID, Des infos parents ont été transmises avec les dernières directives. Fait à noter, il n'y a plus d'isolement pour les contacts. Il n'y a plus de déclaration à faire par la direction à la santé publique ce qui simplifie le travail. On doit déclarer le nombre de tests rapides passés à l'école. Il n'y a plus non plus de lettre à transmettre aux parents et personnel pour une déclaration de cas, mais seulement au cas concerné. Le CSSDM fera appel, dans son plan de contingence, a du personnel d'agence pour combler les remplacements des préposés.
10. Comité de parents CSSDM M. Diotte 5 min.	
▪ Suivi	M. Diotte nous informe que le sujet ne nous concerne pas. Le sujet : il y aura 10 nouvelles classes de maternels 4 ans.
11. Courrier M. Lauzé 1 min.	
▪ Suivi	M. Lauzé se fait souvent demander pourquoi l'école ne distribue pas de test Covid. M. Lauzé nous mentionne que c'est seulement les écoles préscolaires et primaires qui peuvent en donner.
12. Fondation Héros de tous les jours Mme Hamelin 10 min.	
▪ Suivi	Mme Emmanuelle Breton nous informe que la fondation veut maintenir les demandes des enseignants en continu et que le projet de la nouvelle salle multi sensorielle est accepté.



Points	Notes
13. Transition école-vie active (TÉVA) + Mesdames Mongrain et Portelance 10 min.	
▪ Suivi - TEVA	Mme Vanessa Tessier et Mme Sophie Mongrain rencontreront les finissants de la cohorte des années 2022-2023 au moins quatre fois d'ici la fin de l'année.
▪ Suivi - SASEFA	Une rencontre avec la classe de SASEFA et un groupe de l'école a eu lieu en virtuel. Nous attendons des nouvelles concernant le suivi des élèves qui terminent en 2023. M. Lauzé contactera la nouvelle chargée de projets SASEFA. À suivre
14. Parole aux enseignants (I) Mesdames Breton, Lehoux et Portelance 5 min.	
▪ Suivi	<p>Mme Emmanuelle Breton nous parle du bonheur du personnel de revoir les élèves revenir à l'école. Les stages ont débuté, les activités midi ont repris. Un sondage sera donné pour les élèves finissants à savoir s'ils préfèrent un bal en virtuel ou en présentiel.</p> <p>Marie-Claude Molnar est une paracycliste canadienne C4. Elle viendra faire une conférence en direct, en virtuel, le 15 février à 10h20.</p> <p>Un élève a décoré la place Rosanne-Laflamme et la place Félix-Leclerc avec la responsable des activités parascolaires, Jessica Daigneault.</p>
15. Parole à la professionnelle (I) Mme Mongrain 5 min.	
▪ Suivi	
16. Parole au personnel de support (I) Mme Boucher 5 min.	
▪ Suivi	
17. Parole à la communauté (I) 10 min.	
▪ CRME Mme Héroux	Mme Héroux nous informe sur les offres de service à Joseph Charbonneau. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre continue d'être un défi mais afin de



Points	Notes
	<p>répondre aux besoins des jeunes de l'école, des physiothérapeutes de l'école Victor-Doré viendront en soutien à l'équipe de Joseph-Charbonneau, dans un contexte de rehaussement temporaire des heures de travail. Plusieurs jeunes sont déjà informés et impatients de revoir leurs anciens thérapeutes. Également, une nouvelle cohorte de PAB a été embauchée au CHUSJ à la fin de la semaine dernière. Nous espérons que cela aidera à combler les nombreux besoins de remplacements ponctuels.</p>
<ul style="list-style-type: none">Centre Radisson Mme Doré	<p>Mme Doré nous informe que toutes les activités prévues à la programmation d'hiver (17 ateliers par semaine) sont démarrées. Quelques membres sont encore confinés mais des suivis sont effectués auprès d'eux pour maintenir le lien et briser l'isolement.</p> <p>Mme Doré nous parle du modèle d'intervention du Centre communautaire Radisson (CCR) basé sur le développement du pouvoir agir, sur l'éducation populaire et l'entraide. À titre d'exemple, elle mentionne que pour la Fête de l'amitié (Saint-Valentin renommée par le comité des membres du centre en Fête de l'amitié) les jeunes adultes du groupe Handirézo (volet jeunesse du CCR) concevront, prépareront et animeront des activités tout au long de cette semaine auprès des autres membres du CCR, sur les temps du midi, lors des pauses et dans un atelier. L'idée est venue des jeunes pour souligner l'amitié intergénérationnelle.</p> <p>Mme Doré nous informe de quelques activités spéciales à venir dans les prochaines semaines : la finalisation du projet photo en collaboration avec le club photo du 3e oeil, 2 ateliers de médiation culturelle offerts par le Musée d'art contemporain, la reprise des ateliers de participation citoyenne à Joseph-Charbonneau, animés par le CCR auprès des jeunes que supervise Mme Emmanuelle Breton.</p>
18. Parole aux parents (I) Parents	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	
19. Date de la prochaine rencontre Mme Dupont	8 mars 2022 @ 18h00



Points	Notes
20. Clôture de la rencontre Mme Dupont	
▪ Fermeture de la rencontre à :	19h37

Signatures du procès-verbal

Secrétaire

Date : 1 février 2022

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
19 octobre 2021	Sophie Mongrain	1 février 2022	Mylène Portelance
9 novembre 2021	Sylvie Hamelin	8 mars 2022	Esther Lehoux
7 décembre 2021 (non requise)	Samir Chourouk	5 avril 2022	Nathalie Boucher
11 janvier 2022	Emmanuelle Breton	10 mai 2022	Dominique Héroux
		7 ou 14 juin 2022	Donald Diotte



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement

AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitué au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : <ul style="list-style-type: none">• les services éducatifs et les services extrascolaires offerts;• le contenu du projet éducatif et son évaluation;• l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	
Art. 96	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 42 et 102	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 256	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 53 et 459.5	Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 771	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel - pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) - ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78, 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)